



## II. TRAVAUX et AMENAGEMENT

### ❖ **DLVAgglo : Eau potable**

Les travaux de raccordement avec le réseau d'Oraison sont en phase finale.

Des essais sont en cours avant de réaliser la connexion définitive.

Une remise à niveau de la voirie est prévue sur le CD12.

### ❖ **Appartements communaux**

La rénovation de l'appartement du haut du château est terminée permettant à une maman et son enfant de s'y installer.

Des travaux de mise aux normes électriques seront effectués prochainement dans l'appartement au-dessus du restaurant.

Quelques réparations d'urgence vont être faites dans le logement au-dessus de l'agence postale, loué à la famille Ukrainienne.

Tous les appartements communaux sont loués.

### ❖ **Lotissement Saint-Laurent**

Les travaux d'aménagement du Lotissement vont commencer le 9 mai pour une durée de 60 jours.

Le chemin des Ferrayes sera amené à être fermé à la circulation, nous vous tiendrons informés.

### ❖ **Des tables de pique-nique** sont installées à l'entrée du village sous les plantations et à la chapelle.

## III. ANIMATIONS

### ❖ **Comité des Fêtes**

Nous remercions l'ensemble du comité des fêtes pour sa « chasse aux œufs de Pâques ». La joie des enfants était au rendez-vous pour notre plus grand bonheur.

Les prochains rendez-vous :

**Vendredi 2 juin : Fête des voisins** et **Dimanche 2 juillet : La Balade des Gens Heureux**

### ❖ **L'Abri de Puimichel**

L'association est créée et a pour but des activités de loisirs.

Le bureau est composé de M. Patrick PETRUCCI (Président), M. Serge TOYE (Vice-Président), Mme Francine TOYE (Secrétaire), M. Sauveur SCHINTU (Secrétaire adjoint), Mme Marilyne CARRARA (Trésorière), M. Serge ALBRICI (Trésorier adjoint).

Des travaux de mise aux normes électriques ont été effectués dans le local mis à sa disposition et la dalle de béton doit être coulée prochainement.

## IV. PREVENTIONS DES INCENDIES DE FORÊTS

### ❖ **DLVAgglo: DEFENSE CONTRE L'INCENDIE**

En partenariat avec l'Office National des Forêts et dans le cadre de ses compétences de gestion des massifs forestiers DLVagglo procède à l'installation sur l'ensemble du territoire de citernes d'eau pour permettre une plus grande réactivité des pompiers en cas d'incendie.

Une citerne d'une contenance de 90 m<sup>3</sup> vient d'être installée à proximité immédiate du Col de la Tranchée en limite avec la Commune de Malijai.

Cette réserve conséquente permettra de sécuriser la partie nord de la Commune. Cet équipement est subventionné à 80% par l'Europe dans le cadre du FEADER. Une deuxième installation en limite avec la Commune d'Entrevennes assurera bientôt les mêmes fonctions au sud. Il convient de rester extrêmement vigilant quant au risque d'incendie en se montrant prudent en toutes circonstances.

## ❖ OBLIGATION LEGALE DE DEBROUSSILLER

L'obligation de débroussailler s'impose aux propriétaires des constructions ou installations situées en zone boisée ou à moins de 200 mètres de celle-ci.

Dans ces secteurs, il appartient au propriétaire de réaliser à sa charge le débroussaillage autour de sa construction dans un rayon de 50 mètres sans tenir compte des limites de propriété (le feu ne connaît pas !). Il doit également le réaliser aux abords des chemins d'accès privés, sur une largeur de 5 mètres de part et d'autre de la voie.

En revanche, toujours en zone boisée ou à proximité, les parcelles classées en zone urbaine (zone U), sont à débroussailler totalement même en l'absence de bâti.

Une fois les travaux de débroussaillage réalisés, et afin de garantir son efficacité dans le temps, le propriétaire est tenu d'effectuer un entretien régulier.

## V. ADRESSAGE

Le tableau des adresses est terminé, il sera transmis à la Base Adresse Nationale et à la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques).

Courant mai, un courrier / mail précisant votre nouvelle adresse vous sera envoyé.

## VI. ÉLECTIONS

Suite à la démission de Pierre Bonnafoux, depuis le 1<sup>er</sup> Avril 2023, Claudie Deconihout assure son intérim pour la gestion des affaires courantes jusqu'à l'élection d'un nouveau maire et de nouveaux adjoints.

Le Conseil Municipal n'étant pas au complet (10 conseillers sur 11), les électeurs et électrices de Puimichel sont convoqués le **dimanche 11 Juin de 8h à 18h** à la mairie de Puimichel pour élire un conseiller municipal

Les déclarations de candidature sont établies à l'aide du formulaire Cerfa N° 14996\*03 disponible en ligne : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R34319>.

Les déclarations de candidature seront déposées en sous-préfecture de Forcalquier du mercredi 24 mai au jeudi 25 mai 2023 de 9h à 12h et de 14h à 18h.

## VII. MUTUELLE

Comme annoncé dans l'information municipale de décembre 2022, notre Commune a rejoint Oraison, La Brillanne et Volx pour doter ses administrés d'un service de mutuelle santé communale. Des documents de la Mutuelle de France des Alpes du Sud sont à votre disposition au secrétariat de mairie.

## VIII. SERVICE MILITAIRE VOLONTAIRE

L'antenne du Service Militaire Volontaire de Marseille a vu le jour récemment. Leur mission consiste à recruter, former et insérer dans le secteur civil, des Français âgés de 18 à 25 ans, peu ou pas diplômé et sans emploi.

Ce dispositif comprend une formation militaire initiale (discipline, rigueur, aisance orale) et une formation complémentaire (remise à niveau scolaire, préparation au permis de conduire gratuite).

Une formation professionnelle est également incluse dans ce dispositif. Plusieurs filières sont possibles : logistique, sécurité, travaux publics, hôtellerie, restauration, service à la personne, ...

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la Mairie.

## **IX. POINT D'ACCUEIL NUMERIQUE**

La Préfecture de Digne-Les-Bains a mis en place un Point d'Accueil Numérique à destination des étrangers dans l'accompagnement de la dématérialisation des demandes de titres de séjour et de naturalisation. Un médiateur numérique est présent afin d'accueillir, renseigner, informer et accompagner les personnes pour qu'ils puissent réaliser leurs démarches en ligne.

Ce service, nommé PAN E-meraude, est possible sur rendez-vous. La prise de rendez-vous se fait grâce à un formulaire disponible en Mairie.

## **X. CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DLVAgglo (CoDev)**

À l'initiative de plusieurs associations, un Conseil de Développement du territoire DLVAgglo a vu le jour dernièrement.

Constitué exclusivement de citoyens issus de la société civile du territoire de DLVAgglo, le CoDev est une instance consultative, citoyenne, indépendante et neutre dont le principal objectif est de contribuer à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du projet de territoire.

- ❖ Le CoDev contribue à la réflexion sur le devenir du territoire, en émettant des avis sur les documents de prospective et de planification.
- ❖ Le CoDev fait vivre l'animation territoriale en favorisant le dialogue entre élus et citoyens, et en impliquant les différents acteurs du territoire.

Des réunions publiques sont organisées sur le territoire DLVAgglo. Vous pouvez déposer vos candidatures pour vous joindre à ce Conseil.

Vous pouvez trouver les informations nécessaires sur le site de DLVAgglo :

<https://www.dlva.fr/conseil-de-developpement-dlvagglo/>

## **XI. En 2023, une nouvelle campagne du CHEQUE ENERGIE**

En 2023, un chèque énergie est à nouveau adressé aux ménages à revenus modestes pour les aider à payer une partie des dépenses d'énergie de leur logement. Attribuée sous conditions de ressources, cette aide accompagne les ménages à revenus modestes éligibles qui la reçoivent automatiquement à leur domicile, sans démarche de leur part. La campagne d'envoi du chèque énergie est prévue à partir du 21 avril 2023, pendant environ un mois.

Le chèque énergie, d'un montant moyen de 150 €, est attribué en fonction des revenus et de la composition du ménage. En 2023, le plafond de ressources pour être éligible au chèque énergie est fixé à 11 000 €.

**En savoir plus :** [www.chequeenergie.gouv.fr](http://www.chequeenergie.gouv.fr)

## **XII. ETAT CIVIL**

**Décès** : Mme Carmen MUSCANI née MOGIS le 26 Avril 2023

Nous présentons nos très sincères condoléances à la famille et aux proches touchés par ce deuil.

LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE a été mis à jour par Léna, notre secrétaire par intérim, vous retrouverez toutes ces informations sur :

<https://www.puimichel.fr/>